



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Toulouse, le 21 NOV. 2019

REÇU LE

26 NOV. 2019

Monsieur Gérard ROUJAS
Président
PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34 avenue de Toulouse
31390 CARBONNE

VOS RÉF. : FF/19/09/2384

NOS RÉF. : JM/LB/BR/MCF/D19-08064

AFFAIRE SUIVIE PAR : Bénédicte RIEY

CONTACT : benedicte.riey@laregion.fr

Tél.: +33 (0)05 61 39 65 61

OBJET : Avis de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée sur votre Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 14 octobre 2019, vous sollicitez l'avis de la Région sur votre Plan Climat Air Energie Territorial, conformément à la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015.

En application de la loi NOTRe, les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET) se substituent à plusieurs schémas existants dont les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) et constituent désormais le cadre de référence en matière de planification climat air énergie.

La Région en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. Son ambition est de couvrir 100% de la consommation d'énergie finale régionale par la production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant sur des mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. En effet, pour atteindre cet objectif, il convient d'agir dès aujourd'hui pour diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant et multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable au niveau régional. Ce scénario constitue le volet « énergie » du SRADDET.

Dans le cadre du projet mutualisé à l'échelle du Pôle Territorial Pays Sud Toulousain, les Communautés de communes Cœur de Garonne, du Volvestre et du Bassin Auterivain ont élaboré leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément aux exigences de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte. Ainsi, je tiens à vous féliciter pour le travail accompli, à saluer le niveau d'engagement de votre collectivité dans le cadre de la démarche partagée qui a permis de mutualiser les objectifs et les moyens pour les atteindre dans le cadre d'une concertation dynamique. Ainsi, le SCoT Sud Toulousain, en cours de révision, intégrera les préconisations relatives au climat, à l'air et à l'énergie issues des enjeux du PCAET.



HÔTEL DE RÉGION

Votre PCAET en affichant la volonté de réduire de 35% la consommation d'énergie du territoire et de tripler la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, contribue à l'atteinte de votre objectif d'être un Territoire à Energie Positive à l'échelle du Pays, en adéquation avec la stratégie Région à Energie Positive.

Dans votre PCAET, des actions de sobriété et d'efficacité énergétique sont envisagées par l'exemplarité au regard de la gestion du patrimoine public. D'autre part, massifier la rénovation énergétique, en pérennisant la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (Objectif Réno) et l'Espace Info Energie abrité par le PETR, est une de vos priorités. Aussi je vous invite à vous rapprocher des services de la Région dans le cadre de la mise en place du futur Service Public Intégré de Rénovation Energétique en Occitanie (SPIRE). Vous agissez sur votre patrimoine bâti (défi des collectivités à énergie positive) et auprès des habitants, mais également à destination des artisans et des professionnels. Ces actions s'inscrivent pleinement dans la stratégie régionale dont l'un des piliers est la rénovation énergétique et la construction de bâtiments économes en énergie et sobres en ressource, dans le domaine de l'habitat diffus ou des bâtiments publics et tertiaires.

Des actions pour organiser les transports en renforçant l'usage des transports collectifs comme le transport à la demande, favorisant le covoiturage (service de covoiturage solidaire, aires de covoiturage), en intégrant la place du vélo (pistes cyclables...), en limitant la mobilité par la mise en place de tiers lieux (Relais d'entreprises, maison de service au Public) permettront de limiter les déplacements en voitures individuelles. Ainsi, le PETR Pays Sud Toulousain a élaboré un Plan de Mobilité Rurale qui permettra d'apporter des réponses aux habitants du territoire pour une mobilité plus douce et plus durable. Dans ce contexte, un conseiller en mobilité sera en charge de sensibiliser le public et d'expérimenter des solutions d'auto partage. Ces propositions sont cohérentes avec l'objectif inscrit dans la trajectoire Région à Energie Positive de réduire de 60% la consommation énergétique dans le transport d'ici 2050. Par ailleurs, en privilégiant l'achat de flottes de véhicules propres, vous contribuez au développement d'une mobilité décarbonée (électrique, bioGNV et hydrogène). Dans ce contexte, je vous invite à échanger avec les services de la Région sur les nouveaux dispositifs tels que l'appel à projets favorisant l'émergence d'écosystèmes territoriaux pilotes sur l'hydrogène vert.

Une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables met en évidence un fort potentiel de récupération de la chaleur fatale (l'industrie étant le premier secteur de consommation d'énergie sur votre territoire), d'utilisation de la biomasse (avec l'installation de 40 chaufferies au bois et la mise en œuvre de près de 30 unités de méthanisation d'ici à 2050), du solaire photovoltaïque (sur toitures et ombrières de parking, anciennes carrières) et de l'éolien (une trentaine d'éoliennes potentielles). Les possibilités de développement de la géothermie basse énergie et de l'hydroélectricité (32 sites potentiels) sont également identifiées. Dans le cadre de votre Schéma Directeur des énergies renouvelables, je vous informe que de nouveaux appels à projets régionaux viennent compléter nos dispositifs d'aide au développement des énergies renouvelables. Je constate que vous abordez également le développement des énergies renouvelables par une approche citoyenne qui s'inscrit dans une logique de développement local en soutenant Rayon Vert, lauréat de l'appel à projets Energies Renouvelables Coopératives et Citoyennes porté par la Région.

Vos actions de soutien aux projets collectifs de transformation et de commercialisation des produits agricoles en circuits de proximité et au développement des circuits courts s'intègrent totalement dans le déploiement du Pacte régional pour une alimentation durable, adopté par les élus régionaux le 20 décembre 2018.

Concernant la prévention et la valorisation des déchets, votre action concernant la mutualisation des pratiques et des équipements de gestion des déchets sur le territoire devra s'appuyer sur les expériences des collectivités compétentes (notamment la Communauté de Communes Cœur de Garonne labellisée « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et la Communauté de Communes du Bassin Auterivain engagée dans la mise en œuvre de la tarification incitative des déchets). Cette action ainsi que celle visant à attirer de nouvelles entreprises du recyclage et vos travaux autour de la réparation des objets sont cohérents avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté le 14 novembre 2019. Pour votre information, des appels à projets (appel à projets sur le tri à la source des biodéchets, appel à projets sur l'économie circulaire dans le BTP), des aides à la prévention et à la gestion des déchets, ainsi que des dispositifs d'animation régionale sont en cours (groupe de travail sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale, centre de ressource régional sur l'écoconception, club Terres d'Economie et de la Fonctionnalité Occitanie, réseau régional Compost Citoyen Occitanie...).

Votre Plan Climat répond aux exigences de la Loi TECV et témoigne de votre volonté d'agir pour la transition énergétique. Cependant je m'interroge sur la mise en œuvre opérationnelle et sur le suivi des 237 actions envisagées. Il conviendrait de regrouper, de structurer et de mieux renseigner les fiches action en cohérence avec les autres documents du PCAET.

L'engagement de votre collectivité, l'implication de vos équipes et la mobilisation des acteurs du territoire apportent l'assurance d'une vision collective et partagée pour l'avenir énergétique et climatique de votre territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.



Carole DELGA

Copie à :

Monsieur Gérard CAPBLANQUET, Président de la Communauté de communes Cœur de Garonne
Monsieur Denis TURREL, Président de la Communauté de communes du Volvestre
Monsieur Serge BAURENS, Président de la Communauté de communes du Bassin Auterivain